

TOUS RÉSILIENTS

Le risque d'incendie dans le Tarn-et-Garonne

Qu'est-ce qu'un feu de forêt ?

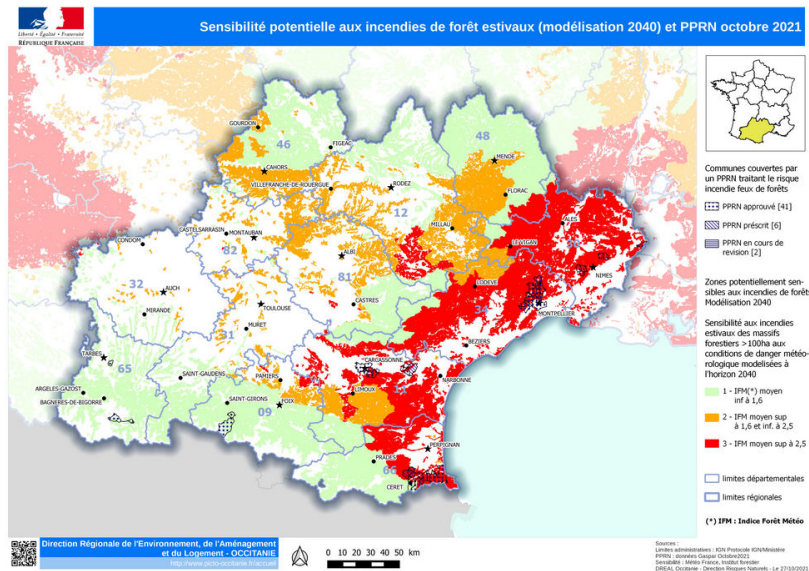
Incendie qui atteint bois, forêt, landes, garrigues, maquis et reboisements dont la surface est supérieure à 1 hectare.

En Occitanie

Depuis le 1er janvier 2022 :

500 🔥

5000 ha 🌳



C'est-à-dire

Par rapport à la moyenne entre 2000 et 2020 :



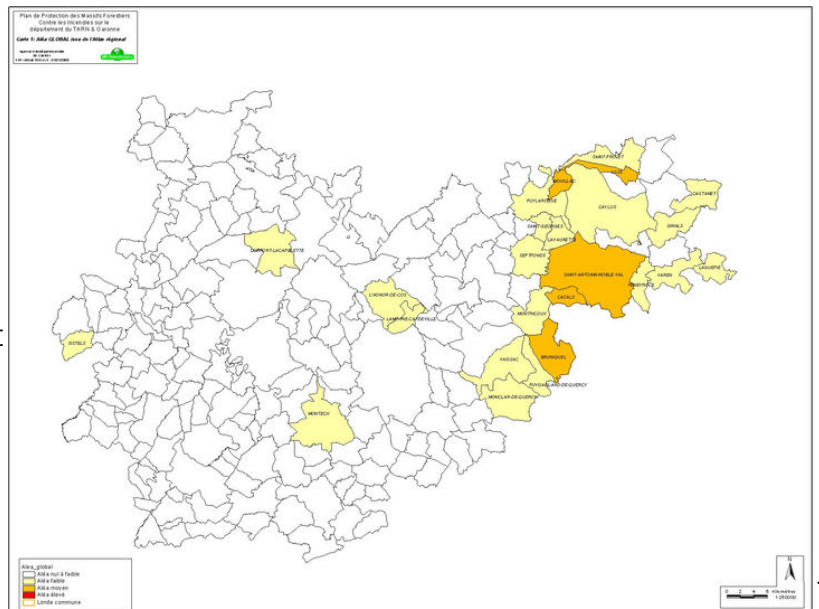
Situation en Tarn-et-Garonne

Selon le plan de protection des massifs forestiers (PPMF - arrêté préfectoral n° 82-2019-07-09-005 du 09/07/2019) contre les incendies en Tarn-et-Garonne de 2006, les niveaux d'aléa s'établissent de la manière suivante :

- en aléa « moyen », les communes de Bruniquel, Cazals, Loze, Mouillac et Saint-Antonin-Noble-Val,
- en aléa « faible », les communes de Castanet, Caylus, Durfort-Lacapelette, Féneyrols, Ginals, L'Honor-de-Cos, Laguépie, Lamothe-Capdeville, Lavaurette, Monclar-de-Quercy, Montech, Montricoux, Puygaillard-de-Quercy, Puylaroque, Saint-Georges, Saint-Projet, Septfonds, Sistels, Vaïssac et Varen.

Aucune commune du département n'est considérée en aléa « fort ».

Pour autant, une vigilance est nécessaire car le risque existe.

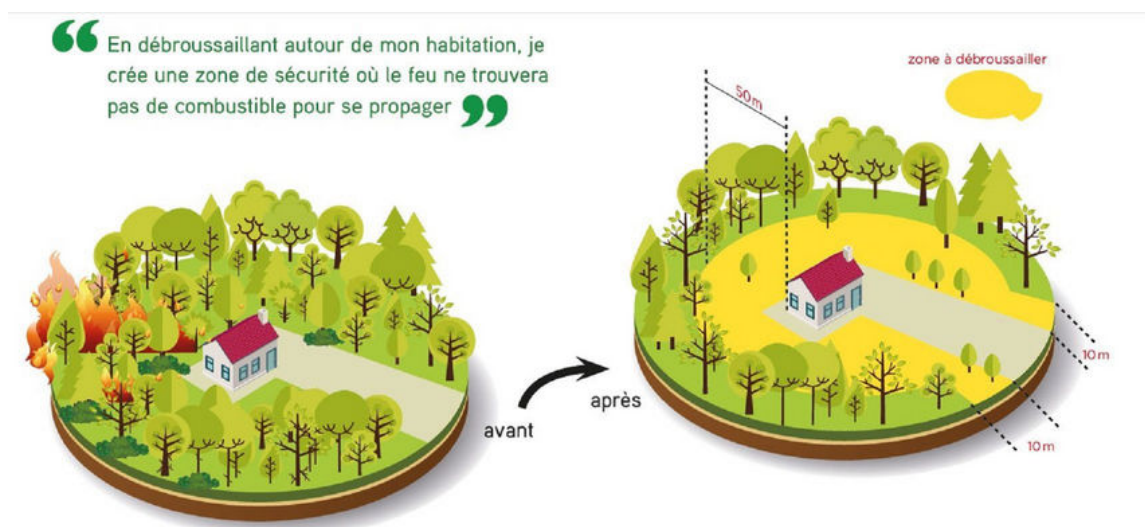




L'obligation légale de débroussaillage (OLD) s'applique uniquement pour les massifs forestiers des communes de Bruniquel, Cazals et Saint-Antonin-Noble-Val.

L'OLD concerne les terrains situés à l'intérieur des zones boisées de plus de 4 ha et 200 m autour dans chacune des situations suivantes :

- les terrains aux abords des constructions, chantiers ou installations et leurs voies d'accès,
- les zones urbaines des plans locaux d'urbanisme,
- les zones d'accueil du public (activités commerciales, zones touristiques tels que campings et caravanings),
- les voiries ouvertes au public,
- les voies ferrées, les lignes électriques...



Pour aller plus loin :

- <https://ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation>
- <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/feu-de-foret>
- <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-feu-de-foret>

